

Développement durable : la boîte à outils

Vendredi 21 mai 2010 à Paris



Objectifs de la formation :

- Tout savoir pour impulser un projet de développement durable : étapes et outils, démarches et documents requis
- Connaître les solutions et savoir les mettre en oeuvre
- Identifier les informations et les acteurs utiles pour les mobiliser



Avec votre inscription :

- Un pack pédagogique complet
- Un suivi post-formation de 3 mois
- Un abonnement à Techni.Cités
- Le déjeuner et les pauses



Renseignements pratiques :

Evelyne SCHAEFFER

Tél. : 04 76 93 71 04 Fax : 04 76 65 79 98

E-mail : evelyne.schaeffer@territorial.fr

territorial groupe

Territorial - Les Formations d'Experts
BP 215 - 38506 VOIRON Cedex

DÉTAIL DE LA FORMATION

Introduction : la collectivité, laboratoire du développement durable ; Défi mondial, enjeux locaux

PRINCIPES ET MÉTHODES

Enjeux, intérêts et contraintes d'un projet local de développement durable.

Les signaux de la ville durable : mesures immédiates et visibles

Les démarches globales : agendas 21, chartes et plans

La trousse à outils de la collectivité

Les politiques sectorielles

Les effets de levier sur le territoire

PRATIQUES ET PROJETS

Conditions de durabilité d'un projet

Exemples et illustrations

Fiche d'inscription*

à retourner par fax au **04 76 65 79 98**

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail (obligatoire) :

Collectivité territoriale de rattachement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Sélectionnez la date choisie :

Vendredi 21 mai 2010 à Paris

Tarifs HT :

- Communes et EPCI jusqu'à 10 000 hab. et associations : 295 €
- Communes et EPCI de 10 001 à 40 000 hab. : 495 €
- Communes et EPCI de 40 001 à 80 000 hab. : 595 €
- Communes et EPCI de 80 001 à 150 000 hab. : 695 €
- Communes et EPCI de 150 000 hab. et plus : 750 €
- Conseils régionaux et conseils généraux : 750 €
- Entreprises privées 750 €
- Autres (État...) 495 €

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité

* Vaut convention de formation simplifiée. Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit la SAS TERRITORIAL. Tout dédit effectué dans les 15 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement de 50 % du prix de la prestation. Tout dédit effectué dans les 8 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement intégral du prix de la prestation.